

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

#### Arrêté du 10 janvier 2008 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique

NOR : SJSP0800692A

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 5126-4 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2006 modifié, modifiant l'arrêté du 17 décembre 2004 fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe à l'arrêté du 14 avril 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

1. Au « 1<sup>o</sup> Médicaments dérivés du sang et analogues recombinants », les spécialités suivantes sont ajoutées :

NOM DE LA SPÉCIALITÉ	EXPLOITANT ou titulaire	CODE UCD	DÉNOMINATION
BENEFIX 250 UI, poudre et solvant pour solution injectable.	BAXTER	9304279	BENEFIX 250 UI INJ FL + SRG
BENEFIX 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable.	BAXTER	9304285	BENEFIX 500 UI INJ FL + SRG
BENEFIX 1 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable.	BAXTER	9304526	BENEFIX 1 000 UI INJ FL + SRG
BENEFIX 2 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable.	BAXTER	9304262	BENEFIX 2 000 UI INJ FL + SRG

2. Au « 7<sup>o</sup> Anticancéreux et médicaments associés » :

a) Le libellé de la spécialité suivante est ainsi modifié :

LIBELLÉ ABROGÉ				NOUVEAU LIBELLÉ			
Nom de la spécialité	Exploitant ou titulaire	Code UCD	Dénomination	Nom de la spécialité	Exploitant ou titulaire	Code UCD	Dénomination
ZANOSAR, lyophilisat pour préparation injectable.	PFIZER	9123201	ZANOSAR INJ FL	ZANOSAR, lyophilisat pour préparation injectable.	KEOCYT	9123201	ZANOSAR INJ FL

b) La spécialité suivante est ajoutée :

NOM DE LA SPÉCIALITÉ	EXPLOITANT ou titulaire	CODE UCD	DÉNOMINATION
PACLITAXEL TEVA 6 mg/ml solution à diluer pour perfusion.	TEVA CLASSICS	9308254	PACLITAXEL TVC 6 MG/ML FL 25 ML

**Art. 2.** – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 janvier 2008.

Pour la ministre et par délégation :

*La chargée de l'intérim  
des fonctions de sous-directrice  
de la politique des pratiques  
et produits de santé,*

D. GOLINELLI